

BON A SAVOIR

Jun 2017

AVANTAGES

Paires de chaussures

Afin de favoriser le port des chaussures ERAM ou STAGGY en magasin
L'entreprise Eram a décidé de donner à ses salariés :

- 2 paires de chaussures de la collection Été
- 2 paires de chaussures de la collection Hiver.
- 1 paire par saison pour les contrats hebdomadaires inférieurs à 25h.

Qui est concerné ?

* Tous les collaborateurs employés en CDI et en CDD, ayant une ancienneté continue d'au moins 3 mois doivent être chaussés ERAM ou STAGGY par le biais de la dotation ou d'un choix personnel sur la collection.

(Date d'appréciation des 3 mois d'ancienneté : 01/02 pour la dotation été).

* L'ancienneté requise est appréciée au 1^{er} Mars (pour la saison Été)
et au 1^{er} septembre (pour la saison Hiver).

Chaque dotation devra être saisie sur caisse sous le code vendeur du bénéficiaire,
et non la totalité des dotations sous le code du responsable magasin.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Anne Sophie BOUYER- vendeuse magasin Eram LAVAL 217
DS / DP / CE & CCE. Elue CHSCT- **06 52 15 93 14**

Delmina ARAUJO - Vendeuse magasin Eram AVIGNON 2277
DP / Elue CE & CCE - **06 25 08 91 64**